

Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes niveau I

SSIAP I

Objectifs

La qualification de SSIAP 1 est obligatoire pour occuper un emploi d'agent de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH)

A l'issue de la formation, son bénéficiaire est capable d'appliquer et de faire appliquer la réglementation en matière de prévention des risques pour les biens et les personnes et d'assurer si besoin les interventions

Contenu

- Connaître le comportement du feu ses conséquences sur l'établissement
- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et IGH
- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Savoir effectuer l'extinction de feux naissants
- Mises en situation d'intervention lors de visites d'application en ERP et IGH

■ Durée

70 heures

■ Public

Agent de sécurité, équipiers d'incendie postulant à la fonction d'agent de service de sécurité incendie

■ Pré-requis

- Aptitude médicale de moins de 3 mois
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante AFPS, PSC1, PSE1 ou SST valide

■ Validation

- Évaluation individuelle tout au long de la formation
- Examen : obtenir une note supérieure ou égale de 12/20 au QCM de 30 questions en 30 mn
- Épreuve pratique de mise en situation devant un jury (15 mn)
- Carte SSIAP

■ Lieu

Greta Poitou-Charentes
Agence d'Angoulême

■ Dates

Nous contacter

■ Tarif

Demander un devis

SÉCURITÉ

Pour toute information complémentaire :

05 45 67 57 22

commercial.greta.agence-angouleme@ac-poitiers.fr

www.greta-poitou-charentes.fr